

BREVES

Informations Capgemini

ELECTIONS CHEZ CAPGEMINI

Pourquoi pas vous ?

Vous avez reçu le 5 septembre le mail de la direction vous indiquant la tenue prochaine des élections du **Comité Social et Economique (CSE)** qui regroupera le Comité d'Entreprise (CE), les Délégué·e·s du Personnel (DP) et le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Parmi les nouveautés de ces élections, la parité devient l'obligation dans les CSE ; c'est une formidable opportunité pour dynamiser les instances grâce aux idées nouvelles des futures élues femmes. **Vous êtes tenté·es par l'aventure ?**

APPEL A CANDIDATURES

Rejoignez les listes Solidaires et devenez élu·e au CSE !

Pourquoi rejoindre les listes Solidaires Informatiques ?

- Pour connaître le fonctionnement de l'entreprise, peser sur les choix pour la formation et défendre vos idées et vos droits pour votre avenir et pour le bien de tous vos collègues,
- Pour développer les Activités Sociales et Culturelles sur votre périmètre

Venez nous rencontrer pour tout comprendre des élections CSE et découvrir comment participer aux futures instances. **Chez Solidaires Informatique, nous serons là pour vous accueillir, vous former et vous accompagner au sein d'une équipe bienveillante, expérimentée et indépendante.**

Dates des élections :

1^{er} Tour : du 7 au 13 novembre

2nd Tour : du 4 au 10 décembre

Eligibilité pour être candidat

- Relever du périmètre de désignation •
- Avoir au moins 1 an d'ancienneté *
au jour du vote du CSEE •



Vote électronique

* Un an d'ancienneté révolue à la date du premier tour, c'est-à-dire avoir été embauché·e· avant le 14 novembre 2018



EDP : Préparez vos arguments

La campagne des Entretiens de Développement Professionnel (EDP) va débiter. Ne négligez pas ces rendez-vous même s'ils sont la plupart du temps frustrants. Vous devez vous servir de l'EDP pour affirmer votre bilan de l'année et préparer vos missions futures.

C'est le moment de **valoriser votre travail** afin de solliciter un changement de grade ou une augmentation. Vos objectifs sont atteints ou dépassés : ils doivent être clairement mis en avant.

Côté formation, il est conseillé d'arriver le jour de l'EDP avec la liste des formations souhaitées pour votre projet professionnel. Les parcours de formation se trouvent sur l'intranet Talent, vous y trouverez celle qu'il vous faut !

Si vos demandes ne sont pas acceptées, un protocole de réclamation est prévu. Nous avons l'expérience pour vous permettre de préparer votre courrier afin de contester les notes et décisions.

Nous pouvons vous aider à préparer au mieux votre EDP et votre EDR, venez nous rencontrer !

Astreintes, Temps de Travail ... ça bouge enfin !



La direction de Capgemini a depuis longtemps une idée *très personnelle* du **temps de travail** : les salariés travaillent le temps qu'il faut pour le projet, font des astreintes quand on leur demande et surtout **ne réclament rien**.

Solidaires Informatique et une autre Organisation Syndicale œuvrent depuis de nombreuses années sur ces dossiers et les lignes bougent enfin !

L'Inspection du Travail alertée ne semble d'ailleurs pas d'accord avec l'interprétation de Capgemini et demande des explications. Ainsi plusieurs cailloux sont apparus dans les chaussures de notre direction :

- **Impossible pour les salariés d'enregistrer leurs horaires exacts de travail ... Pas légal.**
Si vous souhaitez revendiquer des heures supplémentaires, notez et conservez vos horaires réels !
- **Les interventions en astreintes suspendent le temps de repos obligatoire ... Capgemini hors la loi ?**
L'inspection du travail semble totalement en désaccord avec Capgemini qui affirme pouvoir tronçonner les nuits des salariés sans respecter les 11h de repos quotidien consécutif.
La santé des salariés semble devoir passer après les exigences des clients.

Si vous souhaitez de l'aide ou des réponses sur ces sujets, contactez-nous !

CONTACTS

www.capsolidaires.fr

benoitcornardeau@yahoo.fr 06 65 29 47 69
kamal.zidani@wanadoo.fr 06 72 16 23 87
louis.ropert@wanadoo.fr 06 84 48 99 35

